



Commune de
Courcelles

www.courcelles.be

ACTE DE DÉCÈS
Numéro: 2019-0027.8050-45
Copie

PERSONNE DÉCÉDÉE

Nom : Depasse
Prénoms : Robert, Fernand, Toussaint
Date de naissance : 18/02/1930
Lieu de naissance : Fontaine-l'Evêque (Belgique)

DÉCÈS

Lieu : Courcelles (Belgique)
Date : 09/07/2019
Heure : 05:00

DATE PRISE D'EFFET

: 09/07/2019

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Lieu d'établissement de l'acte : Courcelles (Belgique)
Date d'établissement de l'acte : 10/07/2019

Officier de l'état civil/Agent délégué :

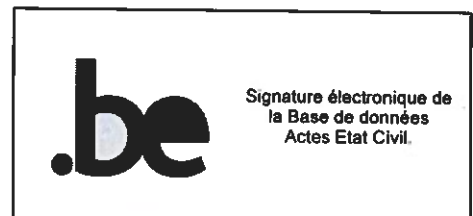
Nom : Aceto
Prénoms : Anne

Date de la copie de la Banque de données des Actes de l'État Civil: 10/07/2019



#18194
DEPASSE
ROBERT

ACTE DE DECES BELGE



Cette attestation peut être vérifiée électroniquement jusqu'au 10/10/2019 via
<https://certif.belgium.be/extract/d57c078f-0c8c-48e6-abab-f1dceddc280e-DABS>





Royaume de Belgique
Province de Hainaut
COMMUNE DE COURCELLES
Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 Courcelles

Tél : 071 / 466.996 – 997 – 998
Fax : 071 / 466.988
Ouverture : Lu., ma., me. et ve. : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Je : de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Sa. : de 9h00 à 11h30 (sauf juillet et août)
Juillet-août : du lu. au ve. de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf le
jeudi. après midi

Autorisation de crémation

L'Officier de l'Etat civil de Courcelles

Vu le décret du 6 mars 2009 et les art. 1232-1 à 1232-31 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et autres dispositions réglementaires et légales applicables ;

Vu la demande d'autorisation d'incinérer signée le 9 juillet 2019 par Depasse Alain qualifié(e) pour pourvoir aux funérailles ;

Vu l'acte testamentaire daté du / l'inscription dans le registre de la population des dernières volontés exprimant la volonté formelle du défunt de faire incinérer ses restes mortels / le document ci-apres ;

Vu la demande des parents / du tuteur légal ou de la tutrice légale de faire incinérer les restes mortels de l'enfant mineur ;

Vu le certificat de M./Mme G. Deman, médecin qui a constaté le décès, confirmant que le décès est dû à une cause naturelle / violente / suspecte / impossible à déceler et certifiant que le défunt n'a pas d'implant fonctionnant sur pile ;

Vu le rapport de M./Mme J. Glinne, médecin assermenté commis par le soussigné pour vérifier les causes du décès, mentionnant que le décès est dû à une cause naturelle / violente / suspecte / impossible à déceler et certifiant que le défunt n'a pas d'implant fonctionnant sur pile ;

Vu la décision en date du par laquelle le Procureur du Roi de l'arrondissement judiciaire de déclare qu'il ne s'oppose pas à l'incinération ;

Considérant que le défunt n'a pas, par acte testamentaire, marqué sa préférence pour un autre mode de sépulture ;

Attendu que le corps a été mis en bière, conformément à l'arrêté royal du 19 janvier 1973, relatif à l'incinération des cadavres humains ;

Autorise l'incinération des restes mortels de :

Décès/2019/79 BAEC : 2019-0027.8050-45



#18104
DEPASSE
ROBERT
AUTORISATION D'INCINERER

Nom, prénoms : **Depasse, Robert Fernand Toussaint**
Domicile : Charleroi, rue du Rond Point, 269
Lieu de décès : Courcelles, rue de la Ferme, 4
Date de décès : 09/07/2019
Lieu de naissance : Fontaine-l'Evêque
Date de naissance : 18/02/1930
Etat civil : veuf de Jeannine Mariette Ghislaine Gerard, à Anderlecht le 05/12/2003

Crématorium : CHARLEROI : Gilly, rue Nutons à 6060 Charleroi (071/42.31.83)

Délivré par l'administration communale le 10 juillet 2019.

Sceau de la commune



Le Bourgmestre, Officier de l'Etat civil,
C. TAQUIN



Royaume de Belgique
Province de Hainaut
COMMUNE DE COURCELLES
Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 Courcelles

Tél. : 071 / 466.996 – 997 – 998
Fax : 071 / 466.988
Ouverture: Lu., ma., me. et ve. : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Je. : de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Sa. : de 9h00 à 11h30 (sauf juillet et août)
Juillet-août : du lu. au ve. de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf le
jeudi. après midi

~~Décès/2019/7/9 - BAEC : 2019-0027-8030-45~~ **Permis de transport du corps et des cendres**

L'Officier de l'Etat civil de Courcelles

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1232-1 à 1232-31 ;

Vu l'autorisation d'incinérer accordée le 10/07/2019

Permet que la dépouille mortelle de la personne dénommée ci-après :

Nom, prénoms : **Depasse , Robert Fernand Toussaint**
Domicile : Charleroi, rue du Rond Point, 269
Lieu de décès : Courcelles, rue de la Ferme, 4
Date de décès : le 09/07/2019
Lieu de naissance : Fontaine-l'Evêque
Date de naissance : le 18/02/1930
Etat civil : veuf de Jeannine Mariette Ghislaine Gerard, à Anderlecht le 05/12/2003



#18194
DÉPASSE
ROBERT
PERMIS DE TRANSPORT DU
CORPS ET DES CENDRES

Soit transportée au crématorium de

CHARLEROI : Gilly, rue Nutons à 6060 Charleroi (071/42.31.83) afin d'y être incinérée le 12 juillet 2019 à 12 h 30

pour que les cendres soient dispersées sur place le 12 juillet 2019 à 15:00.

L'urne cinéraire sera présentée au Bourgmestre du lieu de sépulture mentionné ci-dessus, conjointement avec le permis portant le visa du crématorium.

Délivré par l'administration communale le 10 juillet 2019.

Sceau de la commune



Le Bourgmestre, Officier de l'Etat civil,
C. TAQUIN

Urne cinéraire nr
Sceau du crématorium